

LA LUTTE CONTRE L'ANTIBIORÉSISTANCE EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE EN BELGIQUE

Une nette diminution de l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux a été à nouveau enregistrée en 2019. Celle-ci se traduit également par la baisse de l'antibiorésistance.

Pour lutter contre l'antibiorésistance, il est extrêmement important de ne pas utiliser plus d'antibiotiques que nécessaire en misant sur l'adoption de mesures préventives. Une nette réduction de l'utilisation des antibiotiques – moins 7,6 % - a été obtenue dans le secteur des animaux en 2019 par rapport à 2018. Au total, une diminution de 40,3 % de la consommation d'antibiotiques depuis 2011 a donc été enregistrée. Les autorités et les secteurs partenaires de la Convention¹ conclue en 2016 ont fixé pour 2020 un objectif de réduction de 50 % de l'utilisation totale d'antibiotiques par rapport à 2011. Il reste un peu moins de 10 % à atteindre par rapport à l'année de référence pour toucher cet objectif à la fin de 2020.

Deux autres objectifs importants sont également visés par la Convention : une diminution de 50 % de l'utilisation d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques et une diminution de 75 % des antibiotiques d'importance critique. Ces deux objectifs ont été réalisés et même dépassés en 2017. Grâce aux importants efforts fournis par l'industrie des aliments composés et ses clients, la consommation des aliments médicamenteux a été réduite de 71,1 % par rapport à 2011. En outre, l'arrêt de l'adjonction de colistine aux aliments médicamenteux a permis de réduire l'utilisation de cet antibiotique de 66,4 % depuis 2011.

La réduction totale de l'usage d'antibiotiques d'importance critique depuis 2011 se porte à 77,3 %. Bien que le but ait été atteint, la vigilance reste de mise pour l'usage des antibiotiques d'importance critique, qui a vu ces deux dernières années une recrudescence après sa baisse spectaculaire en 2016 et 2017. Elle est principalement due à une hausse de l'utilisation des fluoroquinolones chez des espèces animales dont la consommation n'est pas enregistrée dans Sanitel-Med. Cette évolution doit être suivie de près et inversée le plus rapidement possible.

Depuis quelques années, les vétérinaires enregistrent l'utilisation des antibiotiques au niveau des élevages via la base de données de Sanitel-Med ou des systèmes tiers. Sur la base de ces enregistrements, chaque exploitation peut faire l'objet d'un suivi spécifique et être comparée aux autres exploitations. « Ce système de benchmarking permet aux éleveurs d'être plus conscients de leur usage d'antibiotiques. Et cela induit une diminution de leur utilisation », explique le Dr Fabiana Dal Pozzo, coordinatrice d'AMCRA. « On observe en effet une baisse du nombre de jours de traitement en 2019 par rapport à 2018 pour les porcs (- 5,8 %), la volaille (- 5,8 %) et les veaux de boucherie (- 21,3 %). » Le secteur du bétail laitier a également commencé à enregistrer, sur base volontaire, l'utilisation d'antibiotiques au niveau des élevages et nous espérons en récolter les fruits l'an prochain.

Il est important de noter que la baisse d'utilisation des antibiotiques chez les animaux producteurs de denrées alimentaires va de pair avec une diminution du nombre de souches d'*E. coli* multirésistantes chez ces animaux. On constate également une diminution de l'antibiorésistance vis-à-vis des antibiotiques d'importance critique.

Après le plan « Vision 2020 », AMCRA a élaboré un nouveau plan de réduction, « Vision 2024 », pour poursuivre après 2020 la lutte contre la résistance antimicrobienne. Ce plan a pour objectif d'amener l'utilisation d'antibiotiques en médecine vétérinaire en Belgique au niveau médian européen. Pour y parvenir, une trajectoire de réduction est actuellement définie pour chaque secteur animal. L'industrie

¹ Convention entre les autorités fédérales et tous les secteurs partenaires impliqués concernant la réduction de l'usage des antibiotiques dans le secteur animal

des aliments médicamenteux a pour sa part annoncé qu'elle visait une diminution totale de 75 % des aliments médicamenteux contenant des antibiotiques d'ici 2024.

Les autorités veulent également poursuivre la réduction et continuent à soutenir les partenaires pour parvenir à réaliser les objectifs. Des démarches supplémentaires ont été entreprises par les Autorités, coordonnées par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, pour mettre sur pied un plan national d'action One-health de lutte contre la résistance antimicrobienne (NAP AMR) et une structure de gestion. Ce plan favorise la collaboration entre les secteurs de la santé humaine, animale et de l'environnement ainsi qu'entre les divers services publics fédéraux et entités fédérées. Il prévoit pour le pilier de la santé animale des objectifs stratégiques et opérationnels, intégrant notamment ceux définis dans la vision 2024 d'AMCRA. Les réductions obtenues prouvent que la coopération entre AMCRA, les autorités et toutes les organisations concernées aboutit à des résultats concrets et positifs. C'est un encouragement supplémentaire pour tous les acteurs dans la continuation de leurs efforts, car ceux-ci ont un impact réel, mais doivent être activement poursuivis.

- FIN -

Résumé des résultats (rapport BelVet-SAC 2019)

	Objectif AMCRA & Convention antibiotiques par rapport à 2011	Évolution en 2019 par rapport à 2018	Réduction atteinte en 2019 par rapport à 2011
Utilisation totale d'antibiotiques	- 50% (pour fin 2020)	- 7,6%	- 40,3%
Utilisation des antibiotiques d'importance critique	- 75% (pour fin 2020)	+ 8,3%	- 77,3%
Utilisation d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques	- 50% (pour fin 2017)	- 5,1%	- 71,1%

AMCRA est le centre de connaissances concernant l'usage d'antibiotiques et l'antibiorésistance chez les animaux en Belgique. AMCRA a pour mission 1) de prévenir l'antibiorésistance afin de préserver la santé humaine et animale ainsi que le bien-être des animaux, 2) d'œuvrer pour une réduction rationnelle de l'utilisation d'antibiotiques et une politique durable des antibiotiques en médecine vétérinaire en Belgique, 3) d'analyser, communiquer et sensibiliser. Pour de plus amples informations : www.amcra.be

La « Convention entre les autorités fédérales et tous les secteurs partenaires impliqués concernant la réduction de l'usage des antibiotiques dans le secteur animal » a été signée le 30 juin 2016 par le gouvernement fédéral représenté par les ministres de la Santé publique et de l'Agriculture, les organisations sectorielles pharma.be, ABS, BFA, Boerenbond, FWA, les associations de vétérinaires UPV et VDV, les associations de santé animale ARSIA et DGZ, les gestionnaires de cahiers des charges Belbeef, Belplume, Belpork, BVK asbl, Codiplan, IPW IKM/QFL/QMK et AMCRA. Une synthèse des résultats et des activités de la Convention antibiotiques peut être consultée dans les rapports publics disponible sur les sites www.amcra.be et www.afsca.be.

Le rapport BelVet-SAC rend chaque année compte des chiffres de vente des antibiotiques en médecine vétérinaire en Belgique (www.belvetsac.ugent.be). Ces informations sont disponibles depuis 2007 et ont été utilisées par AMCRA et ses partenaires pour rédiger le plan « Vision 2020 » et « Vision 2024 » et les objectifs de réduction en médecine vétérinaire.

Pour de plus amples informations :

Dr Fabiana Dal Pozzo – coordinatrice d'AMCRA
GSM : 0479 56 04 20
e-mail : fabiana.dalpozzo@amcra.be

AMCRA

AMELIORONS LA SANTE, DIMINUONS LES RESISTANCES



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire

afmps

agence fédérale des médicaments et des produits de santé



Prof. Dr Jeroen Dewulf – président du conseil d'administration d'AMCRA

GSM : 0476 49 70 40

e-mail : jeroen.dewulf@ugent.be